

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse

Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Prénom et nom :	Michel Beauregard, Président
Adresse :	4545, avenue Pierre De-Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal, (Québec), H1V 3R2
Courriel :	infocq@loisirquebec.com
Nom de l'organisation :	Conseil québécois du loisir

Le loisir, un vaste domaine – un déterminant de la qualité de vie

Selon le *Grand dictionnaire terminologique de la langue française*, le loisir se définit comme une activité individuelle ou collective de nature variée (culturelle, sportive, touristique, de plein air, etc.) à laquelle une personne se consacre volontairement pendant son temps libre. Dans le milieu de la recherche, on le définit comme l'ensemble des comportements choisis et à valeur hédoniste auquel une personne, à titre individuel ou en groupe affinitaire, peut s'intéresser ou s'adonner dans son temps libre, avec les ressources dont elle dispose, en rapport avec les gratifications qu'elle en attend.

La notion de loisir est souvent associée à des épithètes ou expressions qui en précisent le contexte, le contenu ou les finalités. Des expressions telles que loisir culturel, scientifique, municipal, sportif, socioéducatif, thérapeutique, touristique, commercial, de masse, individuel, créatif, nautique, communautaire, de plein air sont alors utilisées.

Plusieurs activités intègrent des notions d'activités physiques, de performance, de régie et de normalisation, l'organisation d'événements et de manifestations, celles-ci sont souvent plus évidentes et reconnues en matière de loisir sportif. Les organismes qui sont responsables de préserver la qualité et l'intégrité des pratiques disciplinaires offrent généralement aux adeptes un continuum pouvant mener de l'initiation à l'excellence.

Reflète des tendances de la société moderne, les significations du loisir évoluent constamment. Elles se traduisent non seulement à travers les notions que sont le temps libre, les activités et la liberté de choix, mais également selon l'état d'esprit, la culture, les espaces, les besoins sociaux et personnels, l'éducation, la santé et autres. En 2008, dans un sondage d'opinion, le loisir apparaissait au second rang, après la famille, mais devant le travail, l'argent et les avoirs.

Quelques données méritent d'être soulignées puisqu'elles illustrent l'ampleur du domaine et sa profonde intégration dans le quotidien des citoyens et des citoyennes autant que dans la structure sociale et économique du Québec.

Au plan économique, les données de 2007 indiquent que le loisir représente 12% des dépenses courantes des ménages québécois pour une somme de près de 10 milliards de dollars. Il appert que les industries axées sur la consommation de produits, de services et du divertissement sont parmi les grandes gagnantes de l'idéal projeté d'une «société du loisir» et ont réussi à imposer une vision largement économique de l'utilisation du temps libre.

Par ailleurs, au plan social, le loisir est une responsabilité et une valeur sociétale importante. C'est ce qui explique l'ampleur des investissements publics annuels dans ce domaine, et son exceptionnelle prise en charge citoyenne, illustrée par le milieu associatif et ses milliers d'organismes. Rappelons que l'association est la principale «institution» lorsqu'il s'agit du bénévolat en loisir dont la valeur économique est estimée à 1 milliard de dollars par année.

Il arrive fréquemment que l'on s'interroge sur le lien existant entre la culture, le tourisme, le sport et quelques autres domaines. Ces milieux ne s'associent pas d'emblée au loisir. Pourtant, c'est bien cet espace temporel qui permet d'exercer les pratiques, d'assister aux représentations et événements, de visiter les lieux et qui contribue à l'essor des industries concernées.

Signalons également que les loisirs sont souvent contributeurs à la vitalité même de ces industries en préparant la relève ou en formant les clientèles. Le loisir culturel se préoccupe des pratiques amateurs, d'une culture active et il a un rôle majeur en matière d'accès à l'expression culturelle et de démocratisation de la culture. Le loisir de plein air se soucie plus particulièrement de l'accessibilité au milieu naturel pour la pratique libre et sécuritaire des activités en maximisant la qualité de l'expérience et le respect des milieux naturels. Le loisir scientifique, s'intéresse à la reconnaissance de la contribution des associations de loisir dans la médiation scientifique et au développement des connaissances qu'elles rendent plus accessibles. Dans la sphère du tourisme social, l'accessibilité aux vacances et aux séjours touristiques, notamment pour certains groupes sociaux constituent des enjeux alors qu'en loisir socio-éducatif, les conditions d'accueil et l'accessibilité aux loisirs en fonction des caractéristiques des divers groupes de citoyens dans une perspective de prise en charge et de développement social sont déterminants.

En conclusion, pour le CQL, le loisir se situe donc au carrefour de trois dimensions que sont le temps libre, la liberté de choix et les activités (les loisirs). Il exerce un rôle essentiel dans le développement des communautés territoriales ou sociales. Il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique, comme l'indique la Déclaration de Québec dont le Conseil est signataire.

Les origines d'un des plus important regroupement du Québec

Le Conseil québécois du loisir (CQL) a été constitué en personne morale autonome en 1998 après avoir agi comme instance interne, mais autonome du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec (RLQ). C'est le *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport*, adopté en 1997 qui a proposé et conduit à son incorporation en lui assurant la reconnaissance et le soutien financier du gouvernement du Québec.

Le Conseil fut actif au sein du Regroupement sous les appellations de Commission de concertation intersectorielle (1980), de Commission des présidents (1988) puis de Conseil national du loisir associatif (1991) jusqu'en 1998. Il y assumait la représentation et la concertation des organismes nationaux de loisir ainsi que le volet loisir de la mission de cette corporation.

Le Regroupement Loisir Québec trouve quant à lui ses origines historiques dans le Livre blanc sur le loisir (1979) qui incita la Fédération québécoise du plein air (1972) et la Confédération des loisirs du Québec (1969), dont les racines remontent à la Confédération otéjiste provinciale (1946), à se fondre en un seul organisme.

De sa fondation à aujourd'hui, le Conseil a piloté de nombreux dossiers et projets majeurs dont le plus important est le Congrès mondial du loisir Québec 2008. Il œuvre actuellement à la mise en place du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec, autre grand projet structurant à l'échelle du Québec. Identifié comme un des plus importants réseaux associatifs, possédant une expertise et une approche globale du loisir et de son développement, l'organisme a développé de nombreux outils pour les intervenants ainsi qu'une reconnaissance et un partenariat significatif avec les principaux partenaires québécois en matière de loisir.

Le loisir : des assises politiques

Les valeurs soutenant la place du loisir dans la société québécoise sont exprimées dans plusieurs documents politiques majeurs, ce sont:

International

- Le loisir est un droit universel reconnu par la « Déclaration des droits de l'homme » (Organisation des Nations unies 1948);
- Le droit aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives, artistiques et culturelles est reconnu par la Convention des droits de l'enfant (Organisation des Nations-Unies 1989);
- La Déclaration de Montréal (Bureau international du tourisme social 1996);
- La Déclaration de São Paulo – Le loisir dans une société globalisée (Organisation mondiale du loisir 1998)
- La Charte internationale du loisir (Organisation mondiale du loisir 2000);
- La Déclaration de Québec – Le loisir essentiel au développement des communautés (Organisation mondiale du loisir 2008);

Canadien

- Le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation (Rencontre des ministres du loisir 1974);
- La primauté constitutionnelle du Québec en matière de loisir – (Conférence de Montréal 1978);
- Déclaration nationale sur les loisirs (Conférence de Québec 1987)
- La Vision canadienne pour les parcs et loisirs des partenaires nationaux, provinciaux et territoriaux (Association canadienne des parcs et loisirs 2005)

Québécois

- La politique du loisir – Livre blanc sur le loisir (Gouvernement du Québec 1979);
- La politique sur le bénévolat en loisir (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 1989)
- Le droit au loisir découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 1993) :
- Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (Gouvernement du Québec 1997);
- La Déclaration – Pour une vision sociale du loisir (Conseil québécois du loisir 2006).
- L'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (Ministère de l'Éducation du Québec 2006);

Un regroupement de réseaux sociaux, un créateur d'emplois

Le Conseil québécois du loisir est le point de convergence d'une des plus grandes communautés associatives au Québec avec plus de 4000 groupes locaux, régionaux et nationaux et plus d'un million de membres et d'utilisateurs réguliers de leurs services. Ce réseau social est un lieu de création et de maintien d'emploi avec plus de 11 000 employés à temps plein, 24 000 à temps partiel, 62 000 saisonniers et 26 000 ressources occasionnelles répartis dans 1415 organismes. Les organismes qui composent ce réseau ont une ancienneté moyenne de 34 ans, un autofinancement moyen de l'ordre de 75%, une performance considérée exceptionnelle en matière d'économie sociale et d'action communautaire et constituent un puissant levier pour l'État puisque pour chaque dollar investi par ce dernier, le milieu en génère 4. Par ailleurs, l'offre de produits et de services du réseau fédéré est de qualité, accessible et décentralisée.

Membres de plein droit – Regroupements nationaux

- Alliance des chorales du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association québécoise des loisirs folkloriques
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval)
- Conseil de développement du loisir scientifique
- Créations Etc...
- ENJEU et ENvironnement JEUnesse inc.
- FADOQ - Mouvement des Aînés du Québec
- Fédération des agricotours du Québec
- Fédération des associations musicales du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des familles souches du Québec
- Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de la philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du scoutisme / Association des scouts du Canada
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et Événements Québec
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
- Kéroul, tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
- Les Cercles des Jeunes Naturalistes
- Les Clubs 4-H du Québec
- Mouvement québécois des vacances familiales
- Oxy-Jeunes
- Radio amateur du Québec
- Regroupement QuébecOiseaux
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Société québécoise de spéléologie
- Vélo Québec Association
- Vieux Limoilou en fête

Membres Associés

- Association québécoise du loisir municipal
- Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ de Laval)
- Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière
- Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
- Loisir et Sport Montérégie
- Regroupement loisir et sport Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Sport et loisir de l'Île de Montréal
- Unité régionale loisir et sport Côte-Nord
- Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais
- Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
- Unité régionale de loisir et de sport de la région Chaudière-Appalaches
- Unité régionale de loisir et de sport de la Capitale-Nationale
- Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent
- Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec
- Unité régionale de loisir et de sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Membres affiliés corporatifs

- AlterGo
- Association des réseaux cyclables du Québec
- Association des sports pour aveugles de Montréal
- Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne du Québec
- Chantiers jeunesse
- CinéRobothèque
- Club de ski Nakketok
- Club de ski Six Cantons
- Collège Laflèche
- Conseil québécois du sentier transcanadien
- Corporation Cité-Joie
- Corporation de développement économique de Chapais
- Corporation de gestion CHARMES
- DesÉquilibres
- Éco-Nature
- ÉcoMaris
- Fédération des loisirs-danse du Québec
- Municipalité de Duhamel-Ouest
- Parc Linéaire des Bois-Francis
- Pop Montréal
- Science pour tous
- Sentiers de la Capitale
- Sentiers Vaudreuil-Soulanges
- Ville de la Tuque

Membres honoraires

- Monsieur Claude Charron
- Monsieur Joffre Dumazedier
- Monsieur Jean-Paul L'Allier
- Monsieur Claude Ryan
- Molson-Coors
- Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Montréal

Des champs d'action diversifiés

Le CQL, organisme de regroupement, intervient dans plusieurs champs d'action. Il réalise des activités en matière de représentation, de partenariat, de concertation, de promotion, de communication, d'innovation, de recherche, de développement, de formation et de relations internationales. Ces champs d'activités sont pour la plupart similaires à ceux reconnus aux organismes nationaux de loisir, bien que ces derniers agissent également dans des champs plus spécialisés. Globalement, le réseau fédéré fait la promotion d'un mode de vie physiquement et socialement actif.

Dans une perspective territoriale, le réseau fédéré du loisir est présent sur l'ensemble du territoire québécois par le biais des organismes nationaux, régionaux, locaux, par l'offre de services et d'infrastructures ainsi que par la présence de personnes-ressources. Il contribue à

l'animation et au développement du territoire. Le loisir est l'une des composantes vitales du milieu et de sa qualité de vie comme de son développement. Plusieurs organismes collaborent avec les municipalités dans la livraison du service public et avec de nombreux autres intervenants culturels, sociaux et économiques. Par ailleurs, plusieurs organismes font également partie de réseaux associatifs canadiens et internationaux.

Les préoccupations relatives à certains groupes sociaux sont également présentes au sein du réseau fédéré, non seulement par l'offre d'activités, mais également par la mise en place d'organismes et de réseaux dédiés à ceux-ci. On y trouve des organismes s'adressant spécifiquement à certaines d'entre elles. C'est par exemple, le cas pour les aînées, les personnes handicapées, les jeunes, les familles, les nouveaux arrivants et les personnes démunies. Dans plusieurs cas, les clientèles desservies sont multiples. Le réseau atteint également la clientèle du milieu institutionnel, un milieu de vie trop souvent oublié.

Se réclamant de *l'économie sociale*, plusieurs organismes et regroupements du milieu associatif du loisir se reconnaissent dans les principes et règles de fonctionnement qui définissent ce mode d'intervention. Dès 1984, le milieu publiait d'ailleurs un document intitulé *Le loisir, c'est rentable - Carnet de bord de l'économie sociale destiné à toute organisation sans but lucratif active dans le domaine du loisir*. Organismes à but non lucratif (OBNL) porteurs d'objectifs sociaux; ils produisent des biens et services destinés à leurs membres ou la collectivité plutôt que de viser le profit et le rendement financier. Ils favorisent la participation et la prise en charge de responsabilités individuelles et collectives; intègrent à leurs statuts et façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et présentent une autonomie de gestion par rapport à l'État.

C'est par ailleurs, en s'appuyant sur le fait que le loisir est un phénomène fondamentalement social que le CQL, identifié dans la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire et ses membres agissent selon ce mode d'intervention qu'est *l'action communautaire autonome*. Issus de la société civile, c'est-à-dire de l'initiative des citoyens ou des communautés, avec leur participation et leur engagement dans l'identification des besoins et la recherche de solutions, les organismes du réseau fédéré sont le reflet d'une prise en charge citoyenne de leur développement. S'appuyant sur un fonctionnement démocratique et autonome dans la conduite de leur mission, les organismes nationaux de loisir se reconnaissent à travers les principes et les pratiques de l'action communautaire. Les regroupements en loisir font partis de mouvement de participation et de transformation sociale basé sur le bénévolat, le militantisme et des approches génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale. C'est d'ailleurs en reconnaissant cette prise en charge du milieu pour réaliser une mission dont la finalité contribue à l'amélioration de la qualité de la collectivité que le gouvernement accorde depuis près de trente ans aux organismes nationaux, l'accès à un programme de reconnaissance et de financement.

Comme il est fréquent et incomplet de référer à la notion de communautés uniquement au sens territorial du terme, il importe de rappeler qu'il existe au Québec, comme ailleurs dans le monde, de très nombreuses et importantes communautés basées sur le partage de la passion pour une activité ou l'intérêt pour le maintien d'un lieu de socialisation, de rencontres et d'échanges en loisir. Ces communautés sociales, souvent plus imposantes que les communautés territoriales transcendent l'espace géographique. Cette réalité sociale prend d'ailleurs une toute nouvelle dimension avec le développement fulgurant des réseaux sociaux, témoins éloquentes des besoins de communication, de partage et d'affiliation.

Au Québec, bien avant l'apparition de ces réseaux sociaux virtuels, des centaines de milliers de citoyens et citoyennes s'affiliaient à des associations et réseaux. Le droit d'association est une liberté fondamentale dont l'expression est particulièrement vivante dans le monde du loisir. Elle demeure le cadre choisi par des milliers de citoyens et citoyennes pour réaliser leur engagement

social en loisir, leur souhait de vivre une expérience collective enrichissante et de trouver une réponse à leur désir d'assurer une continuité à leur action. L'association demeure le cadre légal le plus important pour les bénévoles du loisir, bien que l'on puisse enregistrer selon les activités ou secteurs d'activités des fluctuations dans les adhésions. L'importance de la société civile dans le développement qualitatif de la société est d'ailleurs reconnue internationalement lorsqu'il est question des trois piliers de cette dernière, ceux-ci étant le secteur public, le secteur privé et la société civile. En loisir, il s'agit d'un puissant levier pour l'État, d'une offre de services fortement décentralisée, d'un modèle de rapprochement entre l'utilisateur et le fournisseur de services et d'un haut lieu de l'engagement bénévole dans la société québécoise.

Nous ne saurions traiter de loisir sans aborder l'importance de l'action bénévole, une préoccupation importante du Conseil. Le bénévolat en loisir contribue non seulement à la qualité de vie des personnes et des communautés, mais il est la principale ressource humaine du milieu en plus d'être une forme de loisir pour un grand nombre des personnes. Il procure une grande satisfaction à ceux et celles qui le pratiquent et joue un rôle indispensable dans le développement du loisir et de la société. Les bénévoles en loisir dédient leur temps libre au loisir des autres et ne doivent pas être assimilés à une main-d'œuvre gratuite.

Les bénévoles constituent clairement un capital humain à préserver et à développer. Selon les données des études québécoises et canadiennes, on estime à 500 000 le nombre de bénévoles en loisir et à 80 millions le nombre d'heures consacrées au loisir, ce qui en fait le plus important secteur de bénévolat au Québec. Par ailleurs, selon les données les plus récentes du Laboratoire loisir et vie communautaire, la notion moderne de bénévolat correspond à un don gratuit et volontaire de temps, une expérience, une interaction sociale, une tâche ou un mandat, dans un groupe et au profit de la communauté, d'individus ou de membres du groupe.

Bien qu'il soit un acteur tout aussi indispensable que le bénévole au bon fonctionnement de l'organisation du loisir au Québec autant qu'à la livraison des produits et services, le rôle du professionnel en loisir, au sens de celui qui en fait profession, qu'il agisse comme en matière de gestion et de coordination, de développement et de communication, de spécialisation technique ou de soutien clérical, demeure souvent méconnu.

Une communauté de partenaires

Le Conseil québécois du loisir entretient des liens privilégiés avec l'instance gouvernementale responsable du loisir au Québec, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il maintient également une relation suivie avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, responsable du secteur du loisir culturel.

Le Conseil est en relation avec plusieurs autres instances gouvernementales dans le cadre de projets et d'ententes spécifiques et il est membre de plusieurs organisations et a conclu avec des partenaires associatifs, institutionnels ou privés des ententes formelles ou convenues des collaborations à divers titres. Citons :

- Alliance Recherche Universités-Communautés en économie sociale (ARUC-ES)*;
- Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL);
- Association pour la santé publique du Québec
- Bénévoles d'affaires (BA);
- Bureau International du Tourisme Social (BITS) / section des Amériques*;
- Chantier de l'économie sociale*;
- Collèges Dawson, Laflèche, de Rivière-du-Loup, Saint-Laurent, Saint-Jérôme et du Vieux-Montréal;

- Comité sectoriel de la main-d'oeuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC);
- Fédération québécoise du sport étudiant;
- Laboratoire en loisir et vie communautaire (UQTR)*;
- Observatoire québécois du loisir*;
- Organisation mondiale du loisir (OML)*;
- Québec en forme;
- Regroupement Loisir Sport Québec (RLSQ)/Centre de services aux associations;
- Réseau d'action bénévole du Québec (RABQ)*;
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA)*;
- Sports-Québec;
- Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) – France*;
- Regroupement des unités régionales de loisir et de sport (URLS);
- Université du Québec à Montréal / Département Animation culturelle / Département d'Études urbaines et touristiques;
- Université du Québec à Trois-Rivières / Département Loisir, culture et tourisme
- Ville de Montréal.

* Des personnes déléguées par le Conseil participent aux comités de direction ou conseil d'administration de ces organismes

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Nous sommes en accord avec les défis identifiés, notre participation aux défis de la vitalité sociale retiendra particulièrement notre attention dans le présent document.

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Sur le plan des acquis, il s'avère que la tradition de prise en charge du loisir par les citoyens, qui se reflète dans l'engagement de milliers de bénévoles notamment auprès des 4718 organismes du réseau fédéré du loisir depuis plus de trente ans, est indéniablement un acquis à prendre en considération. Elle est à ce point significatif et exemplaire que ce modèle retient l'attention au niveau international. À une époque où l'on consacre énormément de ressources aux infrastructures, les réseaux sociaux constituent un déterminant important de la qualité de vie des communautés.

Lors du Congrès mondial du loisir Québec 2008 qui a accueilli plus de 4000 participants de quelques 56 pays, il a été adopté la Déclaration de Québec, geste de portée internationale rappelant que : Le loisir est essentiel au développement des communautés. Un geste démontrant le leadership du Québec en ce domaine.

(Voir documents 1-2-4-5-6-7-8 en annexe)

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Dans le secteur du loisir, la présence de réseaux nationaux permet la concertation entre les secteurs du loisir (culture, plein air, science, socio-éducatif et tourisme) et les intervenants locaux, régionaux et locaux. Ces mécanismes de concertation durables permettent le développement d'une vision commune des enjeux des problématiques et des pistes de solutions. À titre d'exemples, voici quelques projets en cours issus de ce processus de concertation majeur pour le milieu, alliant les intervenants des paliers national, régional et local.

(Voir documents en annexe)

- 4- **Conseil québécois du loisir, *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec*, Dépliant, 2010, www.formation-animation.qc.ca**
- 6- **Conseil québécois du loisir/plein air, *Résumé, Mécanisme de concertation*, 2009**
- 7- **Conseil québécois du loisir, *Loisir de plein air au Québec, Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*. (réf : www.loisirquebec.com/plein_air.htm)**
- 8- **Conseil québécois du loisir, *Guide d'analyse de l'accessibilité au loisir*, Présentation, 2007 (réf. www.loisirquebec.com)**

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

4a et 4 b.

Nous croyons que le loisir devrait être inscrit parmi les enjeux identifiés. Il nous apparaît en effet que ce dernier est indissociable d'une occupation dynamique et qualitative du territoire. Il s'agit ici d'un des éléments déterminants de la qualité de vie des individus et des familles.

Bien que nous soyons en accord avec la vision énoncée, voici celle du CQL en matière de loisir:

Un Québec, devenu une société de référence en matière de loisir, qui reconnaît et soutient l'apport essentiel et spécifique des loisirs et du temps libre dans sa qualité de vie individuelle, familiale et communautaire ainsi que sa contribution aux plans culturels, sociaux, économique et environnemental.

4c.

L'animation et le développement des territoires nous sembleraient plus appropriés. La notion d'animer se définit comme : donner de la vie, du mouvement. N'est-ce pas là l'objectif fondamental de la démarche en lien avec celle du développement ?

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

5a.

Orientation 1 Habiter

Développer et mettre en œuvre une stratégie et des actions afin d'assurer la pérennité et le développement des associations de loisir ainsi que des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air. Notamment, il faudrait s'assurer que les sentiers, les sites ainsi que des espaces naturels qui ont un potentiel de développement pour le loisir de plein air soient inscrits dans les plans de développement régionaux tant pour leur dimension environnementale que pour le développement social et économique.

(Voir documents 5-6-7 en annexe)

Orientation 2 Développer

Nous appuyons l'avis transmis par le Chantier de l'économie sociale et à ce titre, l'apport de l'économie sociale devrait être bonifié. Les organismes de loisir sont d'ailleurs interpellés dans les enjeux de l'économie sociale. Parmi les 4718 organisations locales, 1415 ont des ressources humaines salariées qui œuvrent dans des camps de vacances, des centres de vacances familiales, des centres communautaires de loisir, des festivals et événements, de sentiers et sites de plein air, etc.

Citons également, la mise en œuvre récente du **Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec** qui vise à ce que les quelques 20 000 jeunes engagés dans l'animation des activités du temps libre puissent avoir accès à une formation de base reconnue garantissant la sécurité et la qualité de l'animation.

(Voir documents 1-2-4 en annexe)

Orientation 3 Desservir

Les organisations communautaires et d'économie sociale sont présentes dans tous les secteurs et ils assurent de nombreux services, de façon autonome et spécifique par rapport aux services publics. Nous proposons que les services offerts par ces milieux soient identifiées de façon distincte comme services publics, communautaires et associatifs.

L'accessibilité aux services est une préoccupation partagée par tous secteurs. Dans ce sens, le CQL a porté cette problématique dans le cadre du Forum québécois du loisir qui a réuni en 2005 plus de 600 participants. Les travaux entourant le Forum ont donné lieu au développement d'une grille d'analyse qui a évolué vers un **Guide d'analyse de l'accessibilité au loisir**. Ce guide a d'ailleurs été utilisé par des intervenants municipaux en loisir pour soutenir des travaux lors de l'élaboration de politique familiale ou culturelle.

(Voir documents en annexe 3-8-9-10)

Orientation 4 S'approprier

La consultation de la documentation fournie en annexe démontre comment le loisir, tel que vécu par les intervenants du milieu et promu par le CQL et ses partenaires, constitue un lieu privilégié d'appropriation positive du temps libre et d'engagement dans son milieu.

Dans ce sens, l'apport du loisir est incontournable dans les dimensions identifiées, notamment sur le plan culturel, dont celui des pratiques amateurs et de la prise en charge d'activités de loisir culturel. Il en est de même de la gouvernance, compte tenu du grand nombre d'organisations présentent dans l'ensemble des régions.

(Voir les documents en annexe)

5c.

Les cibles du plan stratégique 2010-2013+

En prenant pour assises les efforts déployés et les succès obtenus dans les années précédentes, dont le Congrès mondial du loisir Québec 2008 ainsi que les champs dans lesquels le CQL intervient de façon plus «distinctive»; nous avons retenu les cibles et principales activités suivantes pour la période 2010-2013+ :

Améliorer la compréhension du temps libre ainsi que de l'apport des loisirs et des organisations auprès de la population, des décideurs et des médias.

Ceci se traduira entre autres par la réalisation des éditions 2010, 2011 et 2012 du Prix de journalisme en loisir, l'implantation d'un système d'information «journalistique» et la promotion de la place du loisir dans les programmes gouvernementaux.

Poursuivre l'élargissement du réseau fédéré du loisir.

Ceci se traduira particulièrement par la réalisation d'une campagne de recrutement et la réalisation d'une tournée des membres, le développement d'un nouveau site web et l'utilisation des médias et réseaux sociaux.

Poursuivre le développement d'alliances avec les intervenants en vue de la réalisation d'actions et activités communes.

Ceci comprendra des activités telles que l'animation de la concertation nationale en matière de plein air et la réalisation des éditions 2011 et 2013 du Forum québécois du loisir;

Contribuer au développement de la relève en loisir.

Il s'agira de poursuivre la mise en place et la coordination à l'échelle nationale du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec et le développement des activités du Réseau québécois de ressources en formation.

Maintenir son rôle de veille, de recherche et d'information en matière de loisir.

Ceci se traduira notamment par la poursuite des partenariats avec l'Observatoire québécois du loisir, et le Laboratoire loisir et vie communautaire de l'UQTR ainsi qu'avec l'Alliance Recherche Universités Communautés, la promotion et la diffusion des outils et recherches réalisées de même que l'organisation et la participation à des séminaires thématiques en loisir.

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

En soumettant ces documents dans le cadre de la présente consultation, le CQL souhaite que l'apport du milieu du loisir puisse s'inscrire dans les réflexions et les pistes de solutions qui seront présentées par Solidarité rurale dans le cadre de l'avis qui sera déposé au gouvernement du Québec.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants ou leur référence sur le site internet. :

- 1) ARUC-ÉS, CSMO ESAC, *Profil socio-économique du réseau associatif du Conseil québécois du loisir*, Faits saillants, 2007 <http://www.aruc-es.uqam.ca/>
- 2) ARUC-ES, CQL, *Utilité sociale du loisir associatif au Québec*, Résumé de recherche-études de cas, 2008, <http://www.aruc-es.uqam.ca/>
- 3) Bureau international du tourisme social, *Déclaration de Montréal, Pour une vision humaniste et sociale du tourisme (1996) Addendum d'Aubagne, vers un tourisme de développement et de solidarité (2006)* <http://www.bits-int.org/fr/>
- 4) Conseil québécois du loisir, *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec*, Dépliant, 2010, www.formation-animation.qc.ca
- 5) Conseil québécois du loisir, *Mémoire consultation générale sur le projet de « Loi no 57 », Loi sur l'occupation du territoire forestier, LES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE LOISIR DE PLEIN AIR EN MILIEU FORESTIER : DE SIMPLES « AUTRES USAGERS »? 2009*
- 6) Conseil québécois du loisir/plein air, *Résumé, Mécanisme de concertation*, 2009
- 7) Conseil québécois du loisir, *Loisir de plein air au Québec, Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*, Communiqué, 2008 (réf : www.loisirquebec.com/plein_air.htm)
- 8) Conseil québécois du loisir, *Guide d'analyse de l'accessibilité au loisir*, Présentation, 2007 (réf www.loisirquebec.com)
- 9) Conseil québécois du loisir, *La Déclaration – Pour une vision sociale du loisir*, 2006.
- 10) Organisation mondiale du loisir, *Déclaration de Québec, Le loisir essentiel au développement des communautés*, octobre 2008, <http://www.worldleisure.org/>

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).